

Abus de confiance suite a une voiture que je ne revoi plus

Par depuyper, le 27/03/2008 à 21:40

bonjour,

je me permet de venir ici pour avoir un conseil

o mois de descenbre 2007 g prete mon vehicule à un ami et depui pas de nouvelle je narrive plus a le contacter je lui et envoyer un recomander don g recu laccuser pui le telephone mes en vin

g porter plein pour abus de confiance ma plainte et arriver au tribunal de grande instence de saint nazaire

que puije faire pour fair accelere les chosse

puije porter plainte pour vol

en sachant quil a mes papier de mon vehicule

en vous remercian

Par jeetendra, le 28/03/2008 à 11:14

bonjours, envoyé lui un courrier recommandé avec accusé de reception d'avoir à vous ramener votre vehicule en bon état, qu'à defaut vous porterez plainte pour abus de confiance et qu'il risque 5 ans de prison et 375000 euros d'amende, sans compter des dommages et intérêts eventuels qu'il aura à payer, courage, cordialement

Par depuyper, le 28/03/2008 à 11:18

je vous remercie de votre reponse j'ai deja porter plainte pour abus de confiance mes la procedur et longue ya til un moyen pour faire accelerer les chosse le recommander aussi je lui et envoyer il la recu car g bien recu laccusser de reception mes aucune reponse de retour